PÉTITION PRÉSENTÉE à la Chambre des communes

Nous, soussignés, citoyens du Canada, portons l'attention de la Chambre des communes à ce qui suit :

Attendu que la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada de 1988 oblige Air Canada de faire effectuer ses travaux d'entretien lourd à Montréal, Mississauga et Winnipeg;

Attendu que les tribunaux ont statué qu'Air Canada avait enfreint cette loi en 2012, lorsque la faillite d'AVEOS s'est directement soldée par la perte de 2 600 emplois hautement qualifiés;

Attendu que le ministre des Transports a déposé le projet de loi C-10, lequel modifierait la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada* de sorte à libérer Air Canada de toute obligation de faire effectuer d'importants travaux d'entretien au Canada, une situation qui nuirait à l'ensemble des secteurs canadiens du transport aérien et de l'aéronautique;

PAR CONSÉQUENT, vos pétitionnaires demandent à la Chambre des communes de rejeter le projet de loi C-10 et de veiller à ce qu'Air Canada satisfasse à ses exigences légales en vertu de la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada*.

Signature	Adresse
(Signez, pas en lettres moulées)	(Adresse complète, ou ville et province ou province et code postal)
	

Vos pétitionnaires demandent à la Chambre des communes de rejeter le projet de loi C-10 et de veiller à ce qu'Air Canada satisfasse à ses exigences légales en vertu de la *Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada*.

Signature	Adresse
(Signez, pas en lettres moulées)	(Adresse complète, ou ville et province ou province et code postal)